

# Xtransfert® : la dématérialisation faite par les collectivités pour les collectivités



La société **SPL-Xdemat** a été créée par des collectivités qui ont souhaité se regrouper pour concevoir des outils de dématérialisation adaptés à leurs besoins et en assurer la maintenance. Les logiciels ainsi créés sont ensuite fournis aux actionnaires de la **SPL-Xdemat**.

**Xtransfert®** est l'un de ces outils. Il facilite et sécurise les échanges de fichiers volumineux ou non. Il offre la possibilité de gérer des espaces de projet collaboratifs avec des habilitations fines.

## **Xtransfert® simplifie et sécurise vos échanges de fichiers**

- **Xtransfert®** permet d'échanger avec un ou plusieurs destinataires des fichiers informatiques de toutes tailles et de tous types
- **Xtransfert®** peut être utilisé même si la collectivité dispose d'un faible débit internet et autorise les dépôts jusqu'à 1To !
- **Xtransfert®** est qualifié HDS (Hébergeur de données de santé), les données sont hébergées en France et soumises au RGPD.
- **Xtransfert®** chiffre de bout en bout les échanges de fichiers
- **Xtransfert®** permet de gérer des espaces d'échange collaboratif pour certains projets
- **Xtransfert®** permet de protéger l'accès au dépôt ou au projet par un mot de passe envoyé par mail ou par SMS
- **Xtransfert®** permet de personnaliser la page de dépôt sur laquelle vos destinataires auront accès aux fichiers

## Xtransfert® : l'échange de fichier à un coût modéré

Afin d'offrir des prestations à un coût modéré **SPL-Xdemat**, société qui n'a pas vocation à faire du profit, a fait :

- **Le choix de la mutualisation entre collectivités** des compétences, des moyens humains et techniques
- **Le choix de la proximité**, l'assistance technique (hotline) est dispensée au sein de chaque département
- **Le choix que chaque collectivité puisse utiliser les services dont elle a besoin**, après adhésion au pack minimal (**Xactes®**, **Xcontact®**, **Xmarchés®**, **Xpostit®**, **Xcelia®**)

*Quelques exemples de tarifs*

COMMUNES	Tarif	Capacité de base (en Go)
De 0 à 500 hab.	15 € HT	25
De 501 à 1 000 hab.	30 € HT	25
De 1 001 à 2 000 hab.	45 € HT	25
De 2 001 à 5 000 hab.	60 € HT	25
De 5 001 à 10 000 hab.	90 € HT	100
De 10 001 à 20 000 hab.	120 € HT	100
De 20 001 à 50 000 hab.	300 € HT	200
De plus de 50 000 hab.	500 € HT	500

COMMUNAUTÉS DE COMMUNES	Tarif	Capacité de base (en Go)
De 0 à 10 000 hab.	60 € HT	50
De 10 001 à 25 000 hab.	90 € HT	100
De 25 001 à 50 000 hab.	200 € HT	200
De 50 001 à 75 000 hab.	270 € HT	300
De 75 001 à 100 000 hab.	350 € HT	300
De 100 001 à 150 000 hab.	420 € HT	400
De 150 001 à 200 000 hab.	450 € HT	500
De plus de 200 000 hab.	500 € HT	500

SYNDICATS	Tarif	Capacité de base (en Go)
Faible activité	15 € HT	25
Forte activité	90 € HT	100
Départemental	350 € HT	300

*En fin d'année, chaque Go supplémentaire à la capacité de base sera facturée l'année suivante à 1€/Go*

## Comment bénéficier de Xtransfert® ?

- **Vous êtes déjà actionnaire**

La signature d'un simple avenant à votre convention de prestation intégrée suffit. Cet avenant est disponible au travers de l'application **Xmanager®**. Prenez contact avec le référent de votre département.

- **Vous n'êtes pas actionnaire de la société SPL-Xdemat**

Pour devenir actionnaire de la SPL Xdemat et bénéficier de **Xtransfert®** il suffit d'acheter une action au prix de 15,50€ et d'effectuer les démarches d'adhésion présentées sur le site : [www.spl-xdemat.fr](http://www.spl-xdemat.fr) ou de prendre contact avec le référent de votre département.